



*Mieux Comprendre l'Espace*

Revue du Laboratoire Africain de Démographie  
et des Dynamiques Spatiales

Département de Géographie - Université Alassane Ouattara

**Volume 1**

**N°006, Décembre 2021** **ISSN:2707-0395**



République de Côte d'Ivoire

BP V18 Bouaké 01

Téléphone:(+225)07 07 06 91 71/01 03 59 34 32/05 05 05 84 01

Courriel: [revuegeovision@gmail.com](mailto:revuegeovision@gmail.com)

Site Internet: [www.laboraddys.com](http://www.laboraddys.com)

## **ADMINISTRATION DE LA REVUE**

**Directeur de publication** : Pr MOUSSA Diakité, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

**Rédacteur en chef** : Dr LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

**Rédacteur en chef adjoint** : Dr ZAH Bi Tozan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

## **SECRÉTARIAT DE RÉDACTION**

Dr DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr FOFANA Bakary, Géographe, Chercheur Indépendant

Dr ADOU Bosson Camille, Géographe, Chercheur Indépendant  
Dr TANOH Ané Landry, Géographe, Chercheur Indépendant

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE**

Pr MOUSSA Diakité, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)  
Pr BÉCHI Grah Félix, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

PhD : Inocent MOYO, University of Zululand (Afrique du Sud) / Président de la Commission des études africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI)

Pr AFFOU Yapi Simplicie, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ALOKO N'guessan Jérôme, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)  
Pr BIGOT Sylvain, Université Grenoble Alpes (France)

Professor J.A. BINNS, Géographe, University of Otago (Nouvelle-Zélande)  
Pr BOUBOU Aldiouma, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr BROU Yao Télésphore, Université de La Réunion (La Réunion-France)  
Pr Momar DIONGUE, Université Cheick Anta Diop (Dakar-Sénégal)

Pr Emmanuel EVENO, Université Toulouse 2 (France)

Pr KOFFI Brou Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)  
Pr KONÉ Issiaka, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr Nathalie LEMARCHAND, Université Paris 8 (France)

Pr Pape SAKHO, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal) Pr SOKEMAWU Koudzo Yves, Université de Lomé (Togo)

Dr Ibrahim SYLLA, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Dr LOUKOU Alain François, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr VEI Kpan Noel, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte

d'Ivoire) Dr ZAH Bi Tozan, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr DIOMANDÉ Béh Ibrahim, Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire) Dr SORO Nabegue, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr KOFFI Kan Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr ETTIEN Dadjia Zenobe, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

### **Instructions aux auteurs**

Dans le souci d'uniformiser la rédaction des communications, les auteurs doivent se référer aux normes du Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines/CAMES. En effet, le texte doit comporter un titre (Times New Roman, taille 12, Lettres capitales, Gras), les Prénom(s) et NOM de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats. Le manuscrit doit respecter la structure d'un texte scientifique comportant : Introduction (Problématique ; Hypothèse compris) ; Approche méthodologique ; Résultats et Analyse ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques. Le volume du manuscrit ne doit pas excéder 15 pages, illustrations comprises. Les textes proposés doivent être saisis à l'interligne 1, Times New Roman, taille 11.

**1. Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :** 1. Premier niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras) ; 1.1. Deuxième niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras, italique) ; 1.2.1. Troisième niveau (Times New Roman, Taille de police 11, gras, italique).

**2. Les illustrations :** les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré ; taille de police 11, gras). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille de police 10). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

**3. Notes et références :** 3.1. Éviter les références de bas de pages ; 3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit : -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées. Exemple : (D. MOUSSA, 2018, p. 10) ; -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages

citées). Exemple : D. MOUSSA (2018, p. 10).

**4. La bibliographie :** elle doit comporter : le nom et le (les) prénom (s) de (des) auteur(s) entièrement écrits, l'année de publication de l'ouvrage, le titre, le lieu d'édition, la maison d'édition et le nombre de pages de l'ouvrage. Elle peut prendre diverses formes suivant le cas :

- *pour un article* : LOUKOU Alain François, 2012, « La diffusion globale de l'Internet en Côte d'Ivoire. Évaluation à partir du modèle de Larry Press », in *Netcom*, vol. 19, n°1-2, pp. 23-42.

- *pour un ouvrage* : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, EDUCI, Abidjan, 364 p.

- *un chapitre d'ouvrage collectif* : CHATRIOT Alain, 2008, « Les instances consultatives de la politique économique et sociale », in Morin, Gilles, Richard, Gilles (dir.), *Les deux France du Front populaire*, Paris, L'Harmattan, « Des poings et des roses », pp. 255-266.

- *pour les mémoires et les thèses* : DIARRASSOUBA Bazoumana, 2013, *Dynamique territoriale des collectivités locales et gestion de l'environnement dans le département de Tiassalé*, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 489 p.- *pour un chapitre des actes des ateliers, séminaires, conférences et colloque* : BECHI Grah Felix, DIOMANDE Beh Ibrahim et GBALOU De Sahi Junior, 2019, Projection de la variabilité climatique à l'horizon 2050 dans le district de la vallée du Bandama, Acte du colloque international sur « *Dynamique des milieux anthropisés et gouvernance spatiale en Afrique subsaharienne depuis les indépendances* » 11-13 juin 2019, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp. 72-88

- *Pour les documents électroniques* : INS, 2010, *Enquête sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire*.

Disponible à : [http://www.ins.ci/n/documents/travail\\_enfant/Rapport%202008-ENV%202008.pdf](http://www.ins.ci/n/documents/travail_enfant/Rapport%202008-ENV%202008.pdf), consulté le 12 avril 2019, 80 p.

## Éditorial

Comme intelligence de l'espace et savoir stratégique au service de tous, la géographie œuvre constamment à une meilleure compréhension du monde à partir de ses approches et ses méthodes, en recourant aux meilleurs outils de chaque époque. Pour les temps modernes, elle le fait à l'aide des technologies les plus avancées (ordinateurs, technologies géospatiales, à savoir les SIG, la télédétection, le GPS, les drones, etc.) fournissant des données de haute précision sur la localisation, les objets et les phénomènes. Dans cette quête, les dynamiques multiformes que subissent les espaces, du fait principalement des activités humaines, offrent en permanence aux géographes ainsi qu'à d'autres scientifiques des perspectives renouvelées dans l'appréciation approfondie des changements opérés ici et là. Ainsi, la ruralité, l'urbanisation, l'industrialisation, les mouvements migratoires de populations, le changement climatique, la déforestation, la dégradation de l'environnement, la mondialisation, etc. sont autant de processus et de dynamiques qui modifient nos perceptions et vécus de l'espace. Beaucoup plus récemment, la transformation numérique et ses enjeux sociaux et spatiaux ont engendré de nouvelles formes de territorialité et de mobilité jusque-là inconnues, ou renforcé celles qui existaient au préalable. Les logiques sociales, économiques et technologiques produisant ces processus démographiques et ces dynamiques spatiales ont toujours constitué un axe structurant de la pensée et de la vision géographique. Mais, de plus en plus, les sciences connexes (sciences sociales, sciences économiques, sciences de la nature, etc.) s'intéressent elles aussi à l'analyse de ces dynamiques, contribuant ainsi à l'enrichissement de la réflexion sur ces problématiques. Dans cette perspective, la revue *Géovision* qui appelle à observer attentivement le monde en vue de mieux en comprendre les évolutions, offre aux chercheurs intéressés par ces dynamiques, un cadre idéal de réflexions et d'analyses pour la production d'articles originaux. Résolument multidisciplinaire, elle publie donc, outre des travaux géographiques et démographiques, des travaux provenant d'autres disciplines des sciences humaines et naturelles. *Géovision* est éditée sous les auspices de la

Commission des Études Africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI), une instance spécialement créée par l'UGI pour promouvoir le débat académique et scientifique sur les enjeux, les défis et les problèmes spécifiques de développement à l'Afrique. La revue est semestrielle, et paraît donc deux fois par an.

Bouaké, le 16 Septembre 2019

La rédaction

## AVERTISSEMENT

Le contenu des publications n'engage que leurs auteurs. La Revue Géovision ne peut, par conséquent, être tenue responsable de l'usage qui pourrait en être fait.

## SOMMAIRE

Conflits fonciers liés au projet AVB et leurs impacts dans le processus de développement local: CAS DU DEPARTEMENT BEOUMI, SOUMAHORO Soualiho <sup>1</sup> , KOUASSI N'Guessan Gilbert <sup>2</sup> , GOGBE Téré <sup>3</sup> .....	9
DIFFUSION SPATIALE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE À DALOA, KANGAH Tia Affelih Wilfried <sup>1</sup> , KONÉ Kapiéfolo Julien <sup>2</sup> , LOUKOU Alain François <sup>3</sup> 24 COMMERCE INFORMEL DANS LA VILLE DE YAMOOUSSOUKRO, UNE ACTIVITÉ FAVORABLE À L'AMÉLIORATION DU NIVEAU DE VIE DES POPULATIONS, N'GUESSAN Kouamé Marc Anselme <sup>1</sup> , ASSUÉ Yao Jean-Aimé <sup>2</sup> , KOUASSI Kobenan Christian Venance <sup>3</sup> 38 RESEAUX SOCIAUX ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION LIEE AUX ENLEVEMENTS D'ENFANTS, Koffi Jacques Anderson BOUADOU .....	52
USAGES DES OUTILS TECHNOLOGIQUES DE DIFFUSION DES COURS À DISTANCE DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 EN CÔTE D'IVOIRE, SIBIRI Yéo <sup>1</sup> , N'DA Yao Jean-Claude <sup>2</sup> .....	64-
RÔNERAIES DU DÉPARTEMENT DU LOUG-CHARI (TCHAD) : DE PATRIMOINES COMMUNAUTAIRES MENACÉS DE DISPARITION, Martin Blao ZOUA <sup>1</sup> , Yamingue BETINBAYE <sup>2</sup> , Michel TCHOTSOUA <sup>3</sup> .....	76
GESTION PAYSANNE FONCIÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DES PERIMÈTRES MARAÎCHERS DE SOURGOU DANS LA PROVINCE DU BOULKIEMDÉ AU BURKINA FASO, Yaya MAIGA <sup>1</sup> , Korotimi SANOU* <sup>2</sup> , Isidore Pawendkisgou YANOGO <sup>3</sup> 93 OPTIMISATION DES PÉRIODES DE SEMIS OU DE PLANTATION DES ANACARDIERS EN FONCTION DE LA VARIABILITÉ CLIMATIQUE AU CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE, Bala Mamadou OUATTARA <sup>1</sup> , Kan Emile KOFFI <sup>2</sup> , Guy Fernand YAO <sup>3</sup> , Kouamé BROU <sup>4</sup> , Grah Felix BECHI <sup>5</sup> , 106	
CARACTERISATION DE LA VARIABILITE PLUVIOMETRIQUE DANS LA ZONE SYLVOPASTORALE AU NORD DU SENEGAL, Ibra SARR <sup>(1)</sup> ; Mbagnick FAYE <sup>(1)</sup> ; Bineta FAYE <sup>2</sup> ; Gallo NIANG <sup>(1)</sup> ; MouhamedDANGOURA <sup>(3)</sup> .....	121
GROSSESSES EN MILIEU SCOLAIRE DANS LA COMMUNE DE SONGON (CÔTE D'IVOIRE) : PRÉVALENCE ET CONSÉQUENCES EN MATIÈRE DE SCOLARISATION, HONHINLIN Camara .....	135
PERCEPTION PAYSANNE DES PARAMÈTRES AGROCLIMATIQUES DANS LA LOCALITE DE YARO-MOKO, COMMUNE DE BAGASSI, Mamadou LOMPO <sup>(1)</sup> , Suzanne KOALA <sup>(2)</sup> & Léocadie ODOULAMI <sup>(1)</sup> .....	150
L'IMPACT DES PRATIQUES ÉVALUATIVES SUR LA PERCEPTION DE L'ÉVALUATION PAR LES ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES DE TROISIÈME EN SCIENCES PHYSIQUES DANS LES COLLÈGES DE BRAZZAVILLE, Chris Poppel LOUYINDOULA BANGANA YIYA .....	161
RÉORGANISATION DE LA COORDINATION ENTRE AGRICULTURE ET ÉLEVAGE AUTOUR DU LAC DE BAGRÉ, Sheila Médina KARAMBIRI <sup>1</sup> , Amidou ZOUGOURI <sup>2</sup> , Lassane YAMEOGO <sup>3</sup> 175	
USAGE DES TRICYCLES POUR LE RAMASSAGE DES DECHETS URBAINS DANS LA	

VILLE DE SINFRA, <b>KONAN Amani Fulgence</b> .....	186
EFFETS DES VARIATIONS CLIMATIQUES SAISONNIERES SUR LA MANGROVE ET LES ACTIVITES SALICOLES DANS L'ARRONDISSEMENT DE DJEGBADJI AU SUD DU BENIN, <b>BAMISSO Rafiatou</b> <sup>1&amp;2</sup> et <b>AMOUSSOU Ernest</b> <sup>2 &amp;3</sup> .....	200
IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA MARE DU PATTOWEL POUR LES PECHEURS THIOUBALO : CAS DES LOCALITES DE SORINGO, BOW, THIALY ET KANEL (REGION DE MATAM/SENEGAL), <b>Sanounou SADIO</b> <sup>1</sup> , <b>Claudette Soumbane DIATTA</b> <sup>2</sup> , <b>Waly NDIAYE</b> <sup>3</sup> , <b>Malick DIOUF</b> <sup>4</sup> .....	215
LES SAVOIRS ENDOGENES ET LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, <b>Germain NDONG ESSONO</b> .....	233
DESACRALISATION, VARIABILITE CLIMATIQUE ET CONSERVATION DES SITES NATURELS SACRES EN MOYENNE CASAMANCE (SENEGAL) : EXEMPLE DES COMMUNES DE BONA ET D'INOR, <b>Mamadou Lamine SANE</b> <sup>1</sup> , <b>Yaya Mansour DIEDHIOU</b> <sup>2</sup> , <b>Claudette Soumbane DIATTA</b> <sup>3</sup> , <b>Manlafy KANTE</b> <sup>4</sup> 244	
APPROCHE GEOGRAPHIQUE DE LA GRAVITE DU PALUDISME AU BURKINA FASO, <b>Jérémi ROUAMBA</b> .....	260
CARTOGRAPHIE DES RISQUES D'INONDATION DANS LA VILLE D'OUME : APPROCHE DE L'ANALYSE MULTICRITERES ET DES SIG, <b>KOUASSI Kobenan Christian Venance</b> <sup>1</sup> , <b>KONAN Kouamé Attieloh Lionel</b> <sup>2</sup> , <b>ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure</b> <sup>3</sup> , <b>KOFFI Brou Émile</b> <sup>4</sup> 277	
EXPLOITATION MINIÈRE ET RESSOURCES FORESTIÈRES DANS LES COMMUNES DE KÉNIÉBA ET SITAKILY, CERCLE DE KÉNIÉBA AU MALI, <b>Baba Faradji N'Diaye</b> <sup>1</sup> , <b>Yiriba Togola</b> <sup>2</sup> .....	295
LES RÉSIDENCES SECONDAIRES AU CAP-SKIRRING (SÉNÉGAL) : IMPACTS, ENJEUX STRATÉGIQUES ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL, <b>Mamadou DIOMBERA</b> .....	307
MISE EN EVIDENCE DE LA STRATEGIE COLONIAIRE COMME MECANISME D'ADAPTATION MORPHOLOGIQUE CHEZ LES MANGROVES NAINES A <i>RHIZOPHORA</i> <b>Emmanuel ONDO ASSOUMOU</b> <sup>1</sup> , <b>Igor AKENDENGUE AKEN</b> <sup>2</sup> , <b>Marjolaine OKANGA-GUAY</b> <sup>3</sup> , <b>Jean-Bernard MOMBO</b> <sup>4</sup> 324	
IMPLICATION DES AGRO ÉLEVEURS DANS LA PRATIQUE DE CONDUITE DES BOVINS DANS LE CERCLE DE YANFOLILA AU MALI, <b>Gaoussou SAMAKE</b> .....	342

# **GROSSESSES EN MILIEU SCOLAIRE DANS LA COMMUNE DE SONGON (CÔTE D'IVOIRE) : PRÉVALENCE ET CONSÉQUENCES EN MATIÈRE DE SCOLARISATION**

**HONHINLIN CAMARA**

*Institut d'Ethnosociologie (IES), UFR/SHS Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)*

01BP V34 Abidjan 01

Contacts: 07 79 20 10 76/05 05 65 65 34

E-mail: camsoh 61 @ gmail.com

## **Résumé**

*Les grossesses en milieu scolaire constituent un fléau qui menace le système éducatif en général et la scolarisation féminine en particulier. L'étude menée au sein de trois établissements scolaires dans la commune de Songon avec 52 élèves enceintes et leurs parents, a aidé à rendre compte du phénomène dans ladite commune. Pour ce faire, des instruments scientifiques tels que la méthode dialectique, les techniques documentaires, d'observation directe, du questionnaire et d'interview ont été mobilisés. La collecte des données a combiné les approches quantitative et qualitative. Il en ressort que le phénomène des grossesses en milieu scolaire existe à Songon, mais bien plus il persiste et prend de l'ampleur au point de devenir un problème de santé publique. En effet, les données révèlent que de manière générale le pourcentage des filles enceintes augmente chaque année, passant de 1,73% à environ 2% en l'espace de trois ans. Par ailleurs, 11,71% des élèves filles enceintes dans la commune de Songon ont entre 9 et 14 ans et dans 67,74% des cas, elles tombent enceintes avant l'âge de 18 ans. Cette situation induit des conséquences qui freinent l'évolution des filles à l'école. C'est pourquoi, il importe que chacun à son niveau entreprenne des actions qui vont dans le sens de l'éradication de ce problème, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation à l'endroit des élèves, surtout des jeunes filles.*

**Mots-clés:** Grossesses, Milieu scolaire, Adolescents/Jeunes, Prévalence, Scolarisation.

## **PREGNANCIES IN SCHOOLS IN THE COMMUNE OF SONGON (CÔTE D'IVOIRE): PREVALENCE AND CONSEQUENCES IN TERMS OF SCHOOLING**

### **Abstracts**

*Pregnancies in schools are a scourge that threatens the education system in general and female schooling in particular. The study conducted in three schools in the municipality of Songon with 52 pregnant students and their parents, helped to report on the phenomenon in the commune. To do this, scientific instruments such as the dialectical method, documentary techniques, direct observation, questionnaire and interview were mobilized. Data collection combined quantitative and qualitative approaches. It emerges that the phenomenon of pregnancies in schools exists in Songon, but much more it persists and grows to the point of becoming a public health problem. Indeed, the data reveal that in general the percentage of pregnant girls increases each year, from 1.73% to about 2% in the space of three years. In addition, 11.71% of pregnant girl students in the municipality of Songon are between 9 and 14 years old and in 67.74% of cases, they become pregnant before the age of 18. This situation has consequences that hinder the development of girls in school. That is why it is important for everyone at their level to take action to eradicate this problem, in particular through awareness-raising campaigns for pupils, especially young girls.*

**Keywords:** Pregnancy, School environment, Adolescents/Youth, Prevalence, Schooling.

## Introduction

Les questions relatives à la santé de la reproduction chez les jeunes sont aujourd'hui au cœur des enjeux de développement. Cette situation est liée au potentiel de développement que représentent les adolescents et les jeunes. En effet, non seulement ils constituent la part la plus importante de la population des pays en développement situés en Afrique subsaharienne, mais surtout ils se présentent comme les forces vives sur lesquelles devra reposer l'avenir de ces pays. C'est donc fort de cette importance que l'Organisation des Nations Unies (ONU, 2014) a fait de la santé sexuelle et reproductive une priorité des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et qu'elle occupe actuellement une place de choix dans l'agenda des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour l'après 2015. Pourtant le constat est que, malgré les efforts des gouvernements à se conformer aux exigences des ODD et en dépit de l'engagement effectif des organismes internationaux (Banque africaine de développement, UNICEF,...) pour la promotion de la scolarisation des filles, le phénomène de grossesse en milieu scolaire reste une véritable problématique. Les grossesses en milieu scolaire constituent un facteur qui empêche la réalisation complète des ODD. Ce phénomène touche essentiellement les points (2) et (3) des OMD qui traitent de la scolarisation et de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

En effet, chaque année on enregistre dans nos établissements scolaires publics et privés plusieurs cas de grossesses précoces. Dans ces conditions, comment une femme peut-elle réussir facilement ses études et gagner son autonomie avec une grossesse sur les bancs ?

En réalité, le phénomène des grossesses précoces et non désirées en milieu scolaire prend des proportions inquiétantes. En Afrique subsaharienne, il devient de plus en plus fréquent. La preuve, « en 2012, 5076 cas ont été recensés en Côte d'Ivoire; en 2014, 2000 cas ont été recensés au Sénégal; 6000 cas ont été recensés au Togo lors de l'année scolaire 2013-2014 et au Bénin plus de 2000 cas ont été enregistrés lors de l'année scolaire 2012-2013 et seulement dans les collèges publics » (Houdanon R.D., 2016, p.4 ; Maoussi J.Y., 2014, p.2). Pour beaucoup, cela résulte du fait que les jeunes d'aujourd'hui ont une activité sexuelle intense, non contrôlée, sous les yeux impuissants de leurs parents et aussi de leurs éducateurs. Pour la coordinatrice des activités communautaires du projet « Amour et vie » de l'Association Béninoise pour le Marketing Social et la communication pour la santé (ABMS), au moins 13,12% des filles âgées de 15 ans connaissent leurs premiers rapports sexuels contre 12,90% chez les garçons. Cette tendance à débiter très tôt sa vie sexuelle est assez développée chez les jeunes en général, mais un peu plus chez la jeune fille que chez le garçon (C. Gomez, 2015, cité par Gbaguidi T.S., 2018, p.4; Plagbeto U.C., 2015, p. 3).

En Côte d'Ivoire, les grossesses non désirées sont également fréquentes au sein de toutes les franges de la population en âge de procréer. En milieu scolaire, bien que ce phénomène ne soit pas nouveau, il connaît ces dix dernières années une recrudescence au sein de la jeunesse scolaire. Les Services de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU) enregistrent chaque année de nombreux cas de grossesses non désirées des jeunes élèves dont l'âge varie entre 13 et 16 ans. Les chiffres des bilans annuels de 2008 à 2016 du Programme National de Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU) attestent l'ampleur susmentionnée du problème des grossesses non désirées. En effet, une enquête du ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique révèle 5076 cas d'élèves en grossesse dans le primaire et le secondaire au cours de l'année scolaire 2012-2013, contre 1292 cas en 2007-2008, soit une augmentation annuelle de 41% en moyenne. Plus grave, la répartition des cas de grossesse d'élèves par niveau scolaire donne des chiffres ahurissants qui se présentent comme suit: CE2:49 ; CM1:172 ; CM2:916 (soit l'effectif d'un collège selon la ministre), 6<sup>ème</sup> :530 ; 5<sup>ème</sup> : 580 ; 4<sup>ème</sup> :775 ; 3<sup>ème</sup> : 912 ; 2<sup>nde</sup> : 276 ; 1<sup>ère</sup> : 337 ; Terminale:529. Au cours de l'année scolaire 2013-2014, ce sont 4035 cas. Sur la période allant d'octobre 2014 à la mi-mars 2015, il a été dénombré dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire 5992 cas de grossesses répartis comme suit :

- 7% dans le primaire et âgés de 9 à 14 ans ;
- 25% dans le secondaire dont l'âge est compris entre 10 et 14 ans, 40% dont l'âge est compris entre 15 et 18 ans et 28% âgés de plus de 18 ans.

De plus, les grossesses en milieu scolaire constituent un « fléau » que l'on retrouve dans toutes les régions du pays aussi bien dans les écoles primaires et secondaires, du cours élémentaire (CE) à la terminale (Kamuna M., 1996, p.42 ; Ouédraogo C. et al, 2006, p.9 ; R.Gogoua, 2015, p.3). Le département de Bondoukou par exemple, zone périurbaine du pays, est une des régions les plus

touchées par ce fléau, de sorte qu'en 2012-2013, 152 cas de grossesses ont été enregistrés, 359 en 2013-2014 et 300 en 2014-2015 (DRENET).

Face à l'ampleur de ce phénomène, les autorités ont compris que les grossesses en milieu scolaire constituent un réel danger pour l'avenir des filles. Elles l'ont donc qualifié de « problème de santé publique et de développement ». Cette volonté s'est exprimée par la mise en place d'actions vigoureuses. Ainsi, le Gouvernement s'est engagé à développer et à valoriser le capital humain à travers plusieurs actions dont la promotion d'un système éducatif de développement. L'éducation des jeunes devient donc un enjeu pour la Côte d'Ivoire dans l'atteinte de ses objectifs de développement. Des politiques de sensibilisation sont aussi mises en place par le gouvernement pour réduire considérablement les grossesses en milieu scolaire dans le but d'assurer l'éducation des jeunes en général et des filles en particulier.

Ainsi, un plan accéléré de réduction des grossesses en milieu scolaire 2013-2015 a été élaboré. Ce plan se propose de :

- créer un environnement favorable au plan administratif, social, médiatique et juridique ;
- informer, éduquer et communiquer avec les élèves sur la santé sexuelle et reproductive (SSR) pour un changement de comportement ;
- utiliser les arts, la culture et les sports pour la promotion de la SSR à l'école ;
- utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la promotion de l'offre des services en santé sexuelle et de reproduction des jeunes ;
- renforcer l'offre de service de SSR en milieu scolaire ;
- réduire la vulnérabilité de la jeune fille scolarisée.

Ce plan comporte parmi ses actions stratégiques une campagne nationale « Zéro grossesse à l'école ». Celle-ci a été lancée le 28 février 2014 par la Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique elle-même et l'UNFPA de Côte d'Ivoire, à Bondoukou (Nord-Est), une des régions les plus touchées du pays. C'est dans ce cadre que s'inscrivent des messages tels que : « Zéro grossesse à l'école, j'y adhère » ; « Je suis un enfant. Un enfant ne fait pas d'enfant. Un enfant va à l'école pour réussir. Je m'abstiens » ; « On ne fait pas d'enfant à un enfant ».

Malgré tous ces efforts, le nombre de cas de grossesse à l'école reste élevé notamment. En effet, lorsqu'on s'intéresse à l'évolution dans le temps, on se rend bien compte que ce problème persiste et s'amplifie. Pire, il est de plus en plus précoce, devant une menace pour rendre effective l'école obligatoire prônée par les autorités du pays dès la rentrée scolaire 2015-2016. En d'autres termes, malgré les nombreuses actions menées par l'État et ses démembrements dans le but d'éradiquer le phénomène des grossesses à l'école, de nombreuses élèves filles continuent de se laisser enceinter alors qu'elles sont encore sur les bancs.

C'est dans ce contexte que le présent article veut analyser la prévalence de ce phénomène de grossesses non désirées à l'école dans la commune de Songon ainsi que ses conséquences en matière de scolarisation. Il s'agira de décrire et de montrer dans toutes ses dimensions l'ampleur de ce "fléau" et ses répercussions sur la scolarisation des jeunes.

Pour donner à ce travail une dimension globalisante, la théorie de l'interactionnisme dans le sens de GUY Rocher est mobilisée. En effet, les interactionnistes placent l'action sociale au centre de leurs analyses. Et comme le dit GUY Rocher lui-même, "une action sociale est une réalité totale, globale qui engage et influence la personnalité individuelle et qui forme en même temps un tissu social"(R. GUY, 1969, p.2).

La méthode dialectique est le modèle utilisé pour l'analyse. Selon la dialectique, pour étudier totalement un phénomène social, il convient de prendre en compte quatre lois ou principes :

- la loi du mouvement qui stipule que rien n'est immuable et que tout phénomène est en mouvement. Cette loi nous permet de saisir le phénomène de la grossesse des adolescentes en milieu scolaire dans sa dimension diachronique et synchronique. En clair une action concertée et soutenue par l'ensemble des acteurs du système éducatif peut entraîner un changement de situation ;
- la loi de l'interaction qui observe que tout influe sur tout, tout est dans le tout et qu'il faut toujours replacer les faits sociaux et les éléments dans leurs contextes ;
- la loi de la contradiction qui avance que le mouvement est déterminé par son dynamisme interne mais s'engendre sous l'effet des forces qui luttent en son sein parce qu'il y a contradiction en toute chose ;
- la loi du bon qualitatif qui dit que les phénomènes acquièrent dans leur évolution, des

caractéristiques et des qualités qui n'ont plus rien à avoir avec les circonstances ou les bases de départ. Dans le cadre de cette étude, la méthode dialectique nous permet donc de cerner le passage du reçu (les conseils sur la sexualité et ses conséquences), de la mise en œuvre ou de la pratique de la sexualité et de la nécessité d'obtenir des diplômes pour une insertion sociale. Elle est le lieu de voir la "désobéissance coupable" qui conduit à la grossesse. La double tâche de la dialectique est donc premièrement de détecter et de mettre en relief ces situations conflictuelles générées par la représentation sociale du risque des pratiques sexuelles chez les adolescentes. En outre elle permet de mettre en évidence le rôle et la fonction de la famille et de l'école en rapport à l'éducation des enfants dans la société. Deuxièmement, la dialectique nous fait voir la dynamique des rapports sociaux à travers les attitudes et comportements dans une situation d'interrelation au sein du système familial et éducatif de façon spécifique et du système social en général.

La scientificité de ce travail se résume dans la méthodologie mise en place pour mener à bien l'étude.

## **1. Approche méthodologique**

Le site et la population ; l'échantillonnage et l'échantillon ; les outils de collecte de données et le processus de collecte; les techniques d'analyses des données sont les composantes de la méthodologie.

### **1.1. Site et population**

Trois (3) établissements dont un (1) du primaire, un (1) du secondaire public et un (1) du secondaire privé dans la commune de Songon sont notre champ d'étude. Ce choix se justifie pour trois raisons fondamentales :

- il existe en leur sein un club d'abstinents ou club de santé composé des élèves de tous les niveaux ;
- des séances de formation et de sensibilisation sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire (VGBMS) et singulièrement sur les grossesses en milieu scolaire y sont régulièrement organisées à travers des séminaires et des conférences animées par des Organisations Non Gouvernementales (ONG) telles que la Communauté Missionnaire de Villaregia (CMV) dans le cadre du projet "VOULA IBO", « Voix De Femme », etc. ;
- la présence de cas de grossesses les trois années antérieures à la présente étude.

Ces établissements sont situés dans la commune de Songon qui fait partie du District Autonome d'Abidjan. Il faut noter que le choix de la commune de Songon pour la présente étude s'est fait sur la base de son caractère périurbain et de sa proximité avec la mégapole Abidjanaise. En effet, Songon étant la plus jeune des communes du grand Abidjan (par le décret n° 95-941 du 13 décembre 1995) à la périphérie de la capitale économique du pays/la Côte d'Ivoire, reconnue pour sa population composite et essentiellement jeune, possède quelques atouts touristiques qui font d'elle un site attractif pour les adolescents en quête de plaisir et de loisir.

La commune de Songon est située au Sud de la Côte d'Ivoire dans le District Autonome d'Abidjan. C'est seulement depuis 2001 qu'elle est incluse dans le grand Abidjan. Elle est limitée au Nord par la commune de Yopougon, à l'Est par la commune d'Anyama, au Sud par les départements de Jacqueline et de Dabou et à l'Ouest par la lagune Ebrié et la Commune de Port-Bouët. Elle est aussi accessible par la voie routière Abidjan-Dabou.

Songon est essentiellement composée de villages (22 au total): Songon-Kassemblé ou Songon-Adjamé, Songon-Dagbé, Songon-Agban, Abiaté, Nonkouagon, Bago, Djepote et bien d'autres. Le village Kassemblé est le chef-lieu de la sous-préfecture et est hôte de l'hôpital de Songon et de l'agence de Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI). Le village de Songon-Agban est le centre commercial de cette agglomération. Sa population est de 56 038 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2014) et est estimée actuellement à plus de 60 000 habitants avec une superficie de 536 km<sup>2</sup>. D'un niveau de vie assez modeste, elle est en majorité composée de planteurs, de pêcheurs, d'agriculteurs et autres activités génératrices de revenus.

### **1.2. Échantillonnage et échantillon**

L'approche mixte qui combine l'approche qualitative et l'approche quantitative retenue, a été conduite à partir d'un échantillonnage à choix raisonné. En effet, l'échantillon est tiré du grand ensemble de l'effectif des élèves de trois (3) établissements (EPP Adiapoté de Songon, Lycée Moderne Songon et

Collège privé académi de Songon-Kassemblé) qui constitue la population-mère dans le cadre de la présente étude. Il est composé essentiellement d'élèves filles enceintes ou mères et d'élèves garçons auteurs de grossesse issus des classes de CE2 au CM2 en ce qui concerne le primaire et de la 6<sup>e</sup> à la terminale pour le secondaire. Pour constituer l'échantillon, les critères de sélection ci-dessous ont été fixés :

- résider effectivement dans la commune de Songon,
- être réellement élève fille enceinte ou mère ou encore élève garçon auteur de grossesse,
- fréquenter effectivement l'un des trois établissements retenus pour l'étude.

De ce fait, un échantillon de 52 élèves (filles enceintes ou mères et garçons auteurs de grossesse), ainsi que leurs parents ou tuteurs ont été interrogés. En dehors de ces élèves et de leurs parents (104 individus au total), 18 professeurs principaux (PP) et éducateurs de niveaux et l'infirmier du médico scolaire ont été également interrogés. Par ailleurs deux (02) focus group composés de 6 élèves chacun, soient 12 élèves au total, ont été réalisés.

### **1.3. Outils de collecte de données et processus de collecte de données**

La collecte des données a combiné les approches quantitative et qualitative. L'approche quantitative a été menée à l'aide d'un questionnaire qui a servi d'outil pour la collecte des données quantifiables ou chiffrées. Le questionnaire a été administré de façon directive aux 52 élèves de l'échantillon. L'approche quantitative a été complétée par l'approche qualitative qui a opté pour des entretiens individualisés avec les parents et/ou tuteurs des élèves de l'échantillon, mais aussi avec les acteurs de l'école. À ce propos, deux guides d'entretien dont l'un adressé aux parents ou tuteurs des élèves ainsi que les acteurs de l'école et l'autre aux focus groups, ont servi d'outils de collecte des données qualitatives. La durée d'un entretien variait de 30 à 45 minutes. Les entretiens portaient sur l'ampleur du phénomène des grossesses en milieu scolaire dans la commune de Songon et ses répercussions sur la scolarité des enfants. La collecte des données s'est déroulée du 23 Septembre 2021 au 11 Octobre 2021, soient trois semaines environ. Les données recueillies ont conduit à une analyse fondée sur une technique.

### **1.4. Technique d'analyse des données**

Le dépouillement du questionnaire s'est fait à l'aide du logiciel Sphinx et l'analyse de contenu pour les guides d'entretien adressés aux parents et aux focus groups. L'ensemble de toutes ces opérations ont été effectuées du 13 au 25 Octobre 2021, soit environ deux semaines. Les résultats ci-dessous en sont ressortis.

## **2. Résultats et Analyse**

### **2.1. Ampleur des grossesses en milieu scolaire dans la commune de Songon**

Le tableau 1 présente le niveau des grossesses au cours des trois dernières années scolaires précédentes dans différents établissements scolaires de Songon.

**Tableau 1. Répartition des cas de grossesses par établissement et par année scolaire**

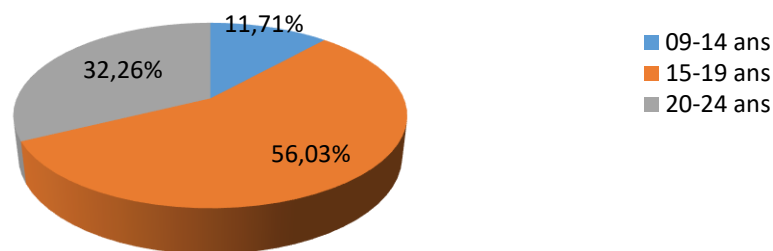
Années scolaires	2018-2019		2019-2020		2020-2021	
	Nb de cas	%	Nb de cas	%	Nb de cas	%
EPP Adiapoté (Songon)	5/456	1,09	6/502	1,20	6/431	1,39
Lycée Moderne de Songon	24/1105	2,17	27/1205	2,24	32/1436	2,23
Collège privé académi de Songon	9/630	1,43	13/515	2,52	14/841	1,66
<b>Total</b>	<b>38/2191</b>	<b>1,73</b>	<b>46 /2222</b>	<b>2,07</b>	<b>52/2708</b>	<b>1,92</b>

Source : Notre enquête, Septembre-Octobre 2021

À partir des données de ce tableau 1, on constate de manière générale que le pourcentage des filles enceintes augmente de 2018 à 2021 dans les différents établissements d'enseignement. Au total, 136 cas de grossesses ont été enregistrés de 2018 à 2021, soit 83 au lycée moderne ; 17 à l'école primaire publique Adiapoté de Songon et 36 au collège privé académi de Songon-Kassemblé. L'établissement ayant le plus contribué à l'obtention de cet effectif élevé est le lycée moderne, avec 83 cas de grossesses,

soit environ 61,03% du nombre total de grossesses enregistrées dans les trois établissements. Mais d'un autre côté, l'établissement ayant enregistré le taux annuel de grossesses le plus élevé est le collège privé académi de Songon-Kassembélé, avec un taux de 2,52%. L'établissement ayant enregistré le plus faible taux annuel de grossesses est l'école primaire publique Adiapoté de Songon, avec 1,09%. Il est aussi celui qui a le moins participé à l'obtention des 136 cas de grossesses. Ainsi donc, dans l'ensemble les grossesses à l'école touchent tous les milieux scolaires sans exception. Aucun élève de quelque établissement scolaire que ce soit, n'est à l'abri de ce phénomène qui devient un problème de santé publique. Par ailleurs, l'analyse diachronique révèle non seulement la persistance des grossesses en milieu scolaire, mais surtout leur nombre de plus en plus croissant qui passe, en l'espace de trois années scolaires, de 38 à 52 cas. Cela implique que les habitudes sexuelles ont la "peau dure", car malgré les nombreuses actions menées en vue d'éradiquer ce fléau dans les milieux scolaires, les jeunes sur les bancs de l'école continuent de poser les actes qui conduisent à l'apparition des grossesses non désirées.

### Graphique 1. Répartition en pourcentages des cas de grossesses selon l'âge des enquêtés



Source : Notre enquête, Septembre-Octobre 2021

Le présent graphique renseigne sur l'âge auquel les grossesses sont apparues. On constate que plus de la moitié (56,03%) des filles qui tombent enceintes sur les bancs contractent leur grossesse entre 15 et 19 ans. Environ trois (3) filles sur dix (10) tombent enceintes dans la tranche d'âge 20-24 ans. De manière générale, on remarque que 67,74% des filles qui tombent enceintes en milieu scolaire dans la commune contractent leur grossesse avant l'âge de 18 ans. Ces statistiques montrent nettement l'ampleur de ce phénomène qui touche pratiquement toutes les tranches d'âges de la jeunesse scolarisée. Elles révèlent aussi une certaine précocité des grossesses contractées sur les bancs (11,71% des filles enceintes ont entre 9 et 14 ans). C'est ce que relève une des Sages-femmes accoucheuses à l'hôpital de Songon qui confie ceci :

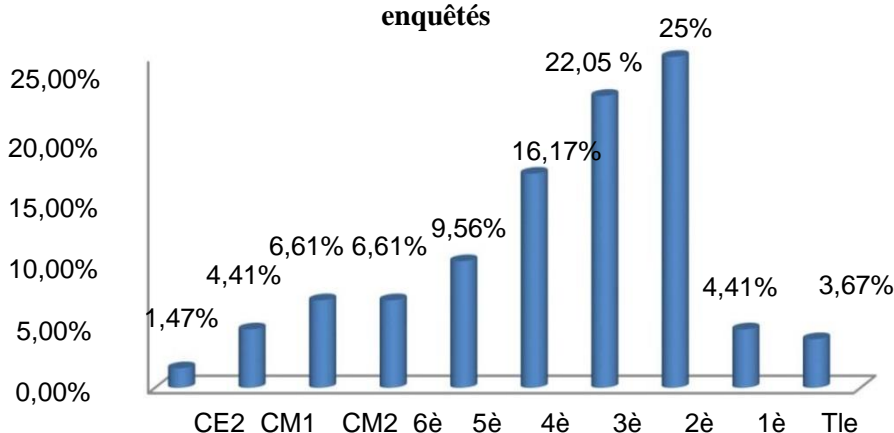
« Nous recevons régulièrement des filles mineures, dont plusieurs élèves portant des grossesses à terme. Elles ont généralement entre 13 ans, 14 ans ou 15 ans. Quand elles viennent ici nous examinons entièrement leur état et celui de l'enfant qu'elles portent. Beaucoup sont souvent déprimées et on essaie de leur remonter le moral. J'ai fait accoucher récemment un cas de 13 ans et j'avoue que ce n'était pas facile, son bassin était totalement immature. Il y a également d'autres filles élèves qui s'y amènent dans l'intention d'avorter une grossesse débutante qu'elles portent, mais elles reçoivent plutôt des conseils auprès des agents de santé et y renoncent automatiquement » (enquêtée à l'hôpital de Songon).

Par ailleurs, l'Infirmier du médico scolaire rapporte (preuves à l'appui) le témoignage des différentes histoires de filles enceintes en milieu scolaire à Songon. En effet, il a conservé dans une armoire, tous les chiffres, tous les certificats de grossesses, toutes les histoires : « Ici, c'est une fille de 11 ans, elle est tombée enceinte avec un agriculteur de 33 ans. Elle, c'est une élève de 15 ans, c'était avec un homme de passage dont on ne connaît pas l'âge... », raconte-t-il. Parmi les collégiennes, deux ont leur bébé sur le dos, pour un rendez-vous chez l'Infirmier du médico scolaire. Mademoiselle X (18 ans, élève), est venue contrôler la santé de son petit garçon d'un an. « Je suis tombée enceinte avec un homme de 27 ans alors que j'en avais 16. Lui ne vit pas ici. Comme ma mère est absente, j'emmène mon bébé à l'infirmerie pour des soins médicaux », explique-t-elle.

Devant ses amies, Mademoiselle K (14 ans, élève), rit et relativise : « ma mère m'a eue jeune aussi, c'est banal ici ». Si banal que les Ivoiriens ont inventé une expression simple et parlante pour désigner les grossesses précoces : « c'est bébé qui a fait bébé ».

Cette situation suscite une grande inquiétude, car étant jeunes, les élèves devraient se consacrer uniquement à leurs études et non se livrer à des activités qui précèdent toujours l'apparition d'une grossesse.

**Graphique 2. Répartition en pourcentages des cas de grossesses selon le niveau d'instruction des enquêtés**



Source : Notre enquête, Septembre-Octobre 2021

Selon les données du graphique 2, le pic des cas de grossesse a été enregistré en classe de seconde avec 25% des jeunes filles tombées enceintes sur les bancs du collège dans la commune. La majorité de ces cas de grossesse (72,78%) survient dans les classes de cinquième, quatrième, troisième et seconde. Peu de grossesses surviennent dans les classes de CE2, CM1, CM2, sixième, première et terminale. Ce faible pourcentage de grossesses enregistré en classe de CE2, CM1, CM2 et sixième pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des jeunes filles dans ces classes n'ont pas encore une vie sexuelle. Elles sont à l'âge de la préadolescence et donc relativement très jeunes et ne sont sûrement pas encore très actives sexuellement.

Le faible taux enregistré en classes de première et de terminale pourrait s'expliquer par le fait que dans ces classes, la fille qui en général a déjà une vie sexuelle accomplie est assez mature pour savoir comment éviter des grossesses non désirées, notamment à travers l'utilisation des méthodes de contraception. On suppose également que la plupart de ces jeunes filles connaissent l'importance de leurs études et veulent éviter tout problème de ce type, afin d'obtenir au moins le diplôme du Baccalauréat. On remarque d'ailleurs qu'en classe de terminale, ce pourcentage diminue par rapport à la classe de première.

## **2.2. Conséquences scolaires des grossesses précoces et non désirées**

Les grossesses précoces et non désirées en milieu scolaire constituent l'une des plus grandes menaces à la scolarisation des filles. Cette menace se traduit en termes d'absences à répétition de l'élève, à l'interruption ou la suspension des études, à l'abandon des études ou le décrochage scolaire, aux échecs scolaires et enfin à la déscolarisation.

### **2.2.1. Les absences à répétition de l'élève**

L'élève d'une école, d'un collège ou d'un lycée doit assister régulièrement aux cours prévus dans son emploi du temps. Dès lors que celui-ci n'est pas assidu aux cours ou manque à certains cours, on parle d'absence. Certaines absences peuvent être autorisées et d'autres ne le sont pas. Pour qu'une absence soit autorisée et donc justifiable (cas de maladie dûment constaté par un agent de santé dans une structure hospitalière publique, cas de décès d'un parent proche sur présentation d'un certificat de décès délivré par un médecin légiste, permission pour un besoin urgent et pertinent), la condition c'est d'en informer l'administration scolaire qui délivrera une autorisation d'absence à l'élève qui en fait la demande. En dehors de ces cas, toute autre forme d'absence est considérée comme non autorisée et donc ne peut être justifiée. Comme on peut le constater, les absences liées à la survenue d'une grossesse chez la jeune fille

sur les bancs de l'école n'en font pas partie. Bien au contraire, elles tombent sous le coup d'une faute disciplinaire qui est sanctionnée par l'administration scolaire. En effet, la ponctualité et l'assiduité sont des valeurs du "savoir être" que l'école cherche à inculquer aux enfants. C'est pour cela qu'elle met un point d'honneur sur cet aspect de la formation et de l'éducation par le contrôle et le suivi des absences et retards à travers les instruments pédagogiques tels que le cahier d'appels et de notes. Les retards et les absences non justifiés font partie de la discipline générale de l'élève à l'école. En effet, la discipline et la conduite à l'école forment avec les notes des évaluations en classes et/ou des examens de fin d'année, ce que l'on appelle les résultats scolaires qui déterminent la réussite ou l'échec scolaire. Une adolescente en âge scolaire qui contracte une grossesse, risque de s'absenter souvent des cours à cause des malaises liés à la grossesse (nausées, vertiges et vomissements liés à l'implantation du fœtus, acceptation ou non de la grossesse, choc émotionnel et difficultés économiques pour la prise en charge de sa grossesse). Dans ces conditions, elle éprouvera des difficultés de tous ordres pour mener à bien sa scolarité. C'est le cas de cette enquêtée qui avoue ceci :

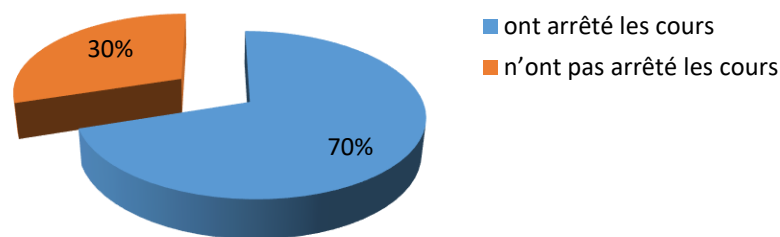
« depuis je suis tombée enceinte, j'ai souvent la paresse et je me sens lourde au réveil, si bien que les matins je n'arrive pas à être à l'heure aux cours. Les jours où je me sens mal, je préfère rester à la maison. Ainsi, je m'absente souvent aux devoirs et n'ayant pas de billet de justification, les professeurs me mettent zéro. A cette allure, je me demande si je pourrais avoir ma moyenne ce trimestre-ci » (Mlle X, élève de 4<sup>e</sup>, enceinte, Songon).

Les propos de cette jeune élève sont entérinés par les Éducateurs que nous avons interrogés dans les deux établissements secondaires. Ils affirment qu' « *en général, lorsque le taux d'absentéisme est élevé chez une fille, c'est un cas de grossesse non signalé* ». Comme on le voit, les grossesses en milieu scolaire favorisent l'absentéisme chez les jeunes filles à l'école. Cependant, les absences à répétition ne sont pas pour autant les seules conséquences scolaires des grossesses à l'école, il y a également l'interruption ou la suspension des études.

### 2.2.2. L'interruption ou la suspension des études

L'élève qui tombe enceinte peut continuer à suivre les cours pendant quelques mois encore, mais sera toujours contrainte d'arrêter à un moment ou à un autre, sauf s'il y a eu interruption de la grossesse ou si l'évolution de la grossesse tombe dans une période de vacances scolaires. Dans nombre des cas, elle va perdre une année scolaire, voire rater un examen. Le graphique 3 qui suit illustre bien cet état de fait.

**Graphique 3 : Répartition en pourcentages des filles enceintes ayant arrêté les cours**

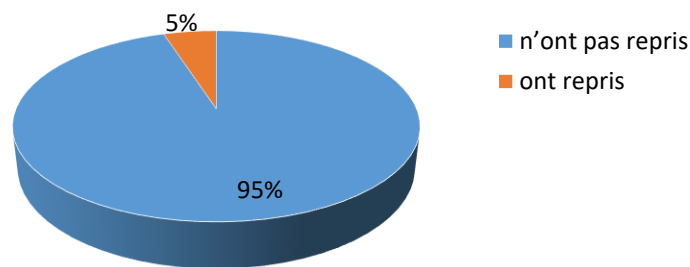


Source : Notre enquête, Septembre-Octobre 2021

Les données de ce graphique 3 révèlent que 70% des adolescentes qui tombent enceintes pendant l'année scolaire sont obligées d'arrêter les cours à un moment donné de l'évolution de leur grossesse. En effet, généralement des complications surviennent au fur et à mesure que la grossesse évolue. Elles peuvent être de plusieurs ordres (migraines, vertiges, lourdeurs, douleurs, anémie, etc...), mais suffisantes pour empêcher la fille enceinte de suivre régulièrement ses cours jusqu'à l'accouchement. Et même si la grossesse évolue sans grande difficulté jusqu'à son terme, à un moment donné il faudra bien que la jeune élève enceinte suspende ses études pour aller accoucher. On remarque aussi que 30% des filles enceintes n'ont pas arrêté les cours. On pourrait se demander ce qui a bien pu se produire, car une grossesse en milieu scolaire entraîne le plus souvent l'élève à l'arrêt des cours à un moment ou à un autre. Deux pistes d'explications sont envisageables. La première est que ces 30% font partie des cas de grossesse enregistrés en 2021 et qu'il est possible qu'au moment de l'enquête, certaines filles n'aient pas encore

arrêté les cours parce que la grossesse n'est pas encore arrivée à un niveau qui pourrait les empêcher d'aller suivre les cours. Une seconde piste est à chercher du côté des grossesses non abouties, soit en cas d'avortement, soit en cas de fausse couche. Dans un cas comme dans l'autre, la grossesse ayant été interrompue, les élèves filles ne sont plus soumises aux contraintes qu'imposent les grossesses. Le constat aujourd'hui est qu'une fois que ces jeunes filles arrêtent les cours, elles ont très peu de chance de revenir dans le système scolaire. Le graphique ci-dessous montre le pourcentage de non reprise après un arrêt des cours pour cause de grossesse.

**Graphique 4: Répartition en pourcentages des filles n'ayant pas repris les cours après une grossesse**



Source : Notre enquête, Septembre-Octobre 2021

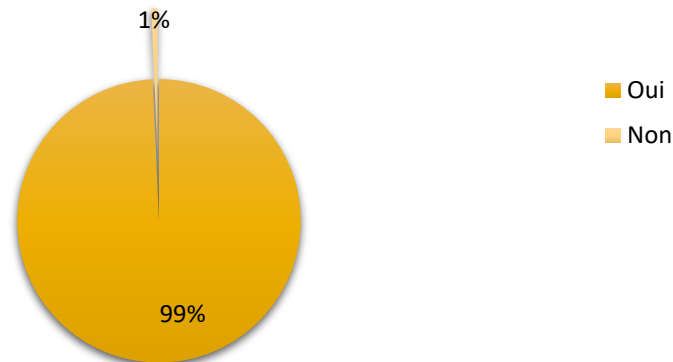
Au moment de l'enquête, 95% des 70% de filles ayant suspendu les cours pour cause de grossesse durant les trois dernières années scolaires n'ont pas repris, contre seulement 5% qui ont pu reprendre. Ce pourcentage assez élevé de non reprise des cours pourrait s'expliquer par le fait qu'à la suspension, les filles sont parfois obligées de s'assumer elles-mêmes. Elles ne bénéficient souvent plus d'aucun soutien financier, ni du géniteur de l'enfant, ni de leurs propres parents ou tuteurs ; ce qui les oblige donc à travailler afin de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur bébé. Engagées dans ce mode de vie, il est difficile, voire même improbable que ces jeunes filles réussissent à revenir dans le système scolaire. Au total, ce phénomène touche la quasi-totalité des établissements scolaires depuis une décennie, y compris les écoles primaires. Et près de 95% des filles qui interrompent leurs études pour cause de grossesse à Songon n'arrivent pas à les reprendre pour diverses raisons. Ce qui les conduit inexorablement vers l'abandon ou le décrochage scolaire.

### 2.2.3. L'abandon des études ou le décrochage scolaire

Dans cette perspective, le décrochage scolaire ou l'abandon des études peut être une des conséquences scolaires des grossesses sur les bancs. En réalité, l'environnement scolaire qui peut être parfois hostile à la jeune fille enceinte, peut également précipiter son départ de l'école. Généralement la fille enceinte est l'objet de raillerie, voire de stigmatisation de la part des camarades de classes et même des enseignants. De ce fait, elle ne supporte plus les quolibets de ses camarades et le regard des autres. Cette situation n'étant pas faite pour faciliter son intégration dans le milieu scolaire, la fille en état de grossesse peut décider d'abandonner les études. C'est le cas de cette jeune fille qui explique sa situation en ces termes : « une fois que mon ventre était sorti, tout le monde m'insultait, les garçons, les filles... Je n'avais plus beaucoup d'amis. J'ai donc décidé de ne plus aller à l'école pour échapper aux moqueries » (Mlle K, Ex-élève de seconde en état de grossesse, 16 ans, Songon). Par ailleurs, la grossesse elle-même par les désagréments qu'elle cause à l'élève enceinte, peut entraîner l'abandon ou le décrochage scolaire. Au cours de nos entretiens avec le personnel administratif de certains établissements scolaires dans la commune de Songon, il a été fait mention de l'abandon des cours de 2 adolescentes en état de grossesse (en classe de 6<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) pendant l'année scolaire 2019-2020 et du non-retour de 3 autres adolescentes enceintes (4<sup>e</sup>, 2<sup>de</sup> et 1<sup>ère</sup>) après ces vacances scolaires-ci. Le témoignage de cette mère de famille dans le village de Songon-Kassemblé qui soutient que « lorsqu'une élève tombe enceinte, la conséquence est l'abandon de ses études ; cela décourage à scolariser les filles » atteste que les grossesses d'adolescentes sont une des raisons principales pour lesquelles les filles abandonnent l'école très tôt. Ce qui anéantit dans le même temps leurs chances d'avoir accès à des opportunités socio-économiques et contribue à perpétuer le cycle de la pauvreté. Pourtant, interrogée, aucune fille enceinte dans les différents établissements que nous avons parcourus à Songon ne souhaite arrêter son cursus scolaire, comme le

montrent les données du graphique 5 qui suit. Dès lors, la grossesse survient comme un accident de parcours auquel il faudra faire face.

**Graphique 5 : Distribution en pourcentages des adolescentes désireuses de continuer les études après l'accouchement**



Source : Notre enquête, Septembre-Octobre 2021

Les données de ce graphique 5 indiquent que 135 élèves enceintes, soit 99% de l'échantillon, désirent continuer les études après l'accouchement. Cependant, force est de reconnaître qu'il est plus facile d'affirmer qu'on continuera les cours après l'accouchement que de le faire en réalité. En effet, après l'accouchement, peuvent survenir des difficultés chez la jeune fille. Une élève d'un établissement public ne peut reprendre ses études que si pendant sa grossesse, elle s'est fait délivrer un certificat de grossesse à 10 000frs CFA et un certificat d'arrêt de scolarité à 5000 frs CFA par le service de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU) qu'elle aurait déposé au préalable dans son établissement. Seul le dépôt du certificat de grossesse et d'arrêt de scolarité garantit donc le redoublement. Lorsque ces documents sont déposés à l'administration de l'établissement, cela garantit le redoublement de la classe pour la rentrée prochaine. Cependant, la délivrance et le dépôt du certificat de grossesse et d'arrêt de scolarité ne garantissent pas totalement la reprise des études. La reprise de la scolarité chez une jeune élève ayant eu un enfant est aussi fonction de facteurs autres qu'administratifs. Lorsqu'une jeune fille veut reprendre sa scolarité après son accouchement, elle doit d'abord s'assurer qu'il y aura quelqu'un pour garder son enfant lorsqu'elle ira aux cours. En plus, elle doit pouvoir alimenter correctement son enfant. Le faire, revient à adopter l'allaitement mixte : donner le sein quand la maman est à la maison et le biberon quand la maman se rend à l'école pour y suivre les cours. Mais l'achat du lait devant servir à la confection du biberon a un coût. Dès lors, si la jeune fille ne trouve pas les ressources nécessaires pour assurer le lait artificiel au quotidien, elle est obligée de rester à la maison pour allaiter son enfant. Or, l'arrêt de l'allaitement n'intervient qu'après 24 mois de vie de l'enfant, soit deux (2) années consécutives. Dans ces conditions la jeune fille mère perd son report d'une année dans un établissement public. Si malgré tout, elle décide de reprendre les cours, elle devra alors le faire dans un établissement privé. Ce qui fera doubler ou tripler les charges et les dépenses de la famille. Face à ce coût élevé de la reprise, la plupart des adolescentes ayant contracté une grossesse et l'ayant conduite jusqu'à son terme, se retrouvent hors du circuit scolaire. Par ailleurs, après l'accouchement, l'élève qui a pu fournir au préalable un certificat de grossesse et d'arrêt de scolarité, doit se rendre de nouveau au SSSU pour se faire délivrer gratuitement un certificat de reprise des cours. C'est sur présentation de son certificat de reprise des cours que les responsables de son établissement l'autorisent à reprendre sa scolarité. Cependant, l'élève retourne en classe certes, mais comme un redoublant et n'a donc qu'une seule chance au lieu de deux pour passer en année supérieure. Ce qui augmente le risque d'être exclu du système en cas de mauvais résultats scolaires. En outre, l'obtention du certificat d'arrêt de scolarité qui donne droit au report d'année scolaire est souvent compromise à cause de son coût (15 000frs CFA). Souvent, devant les difficultés auxquelles

elle doit faire face, l'élève enceinte n'arrive pas à trouver l'argent nécessaire pour s'acquitter du droit de délivrance du certificat d'arrêt des cours. Ainsi, sans certificat de grossesse et donc sans certificat de report d'année scolaire, les adolescentes enceintes ne peuvent obtenir le report d'année de scolarité et sont par conséquent exclues du système pour motif d'absence prolongée injustifiée.

### **2.2.3. Les échecs scolaires**

Les échecs scolaires sont liés à la baisse ou l'absence de rendement. Chez la plupart des filles en situation de grossesse non désirée, le temps consacré aux études diminue et les résultats scolaires chutent. Nous l'avons déjà mentionné plus haut, la grossesse est généralement source de malaises : migraines, vertiges, vomissements, fièvre, stress, lourdeurs, cauchemars, paresse et autres maladies. L'élève enceinte qui vit ces malaises ne peut se concentrer sur ses études, ni même suivre correctement les cours dispensés en classe. C'est ce que relève cette élève que nous avons interviewée et qui dit ceci : « *il y a des grossesses qui sont fatigantes, tu ne peux pas bien suivre les cours et cela entraîne l'échec* ». Avec la grossesse, rares sont les filles qui arrivent à étudier leurs leçons et à faire leurs exercices. Conséquences, ce sont les mauvaises notes en classe, les résultats insuffisants qui débouchent naturellement sur le redoublement, les échecs aux examens de fin d'année et enfin l'exclusion définitive de l'école. À ce propos, monsieur D, proviseur dans un des établissements secondaires de Songon, nous a informés qu'au cours de l'année scolaire 2020-2021, plus de 45 élèves ont été exclus pour insuffisance de rendement et que parmi ceux-ci, plus de 5 étaient des filles enceintes. C'est la preuve que la grossesse des adolescentes en milieu scolaire ivoirien demeure un phénomène qui alimente chaque année la déperdition scolaire. Et selon les différents taux de déperditions scolaires avancés (19,79%) par le MENET, elle constitue de façon générale, chez les garçons et chez les filles, la deuxième cause des déperditions scolaires. Au niveau des adolescentes en milieu scolaire, elle constitue la première cause de déperdition. Mais, la grossesse peut aussi être une cause de déscolarisation.

### **2.2.5. La déscolarisation**

La déscolarisation concerne des jeunes de moins de 16 ans qui sont hors du système scolaire, soit parce qu'ils ne fréquentent pas un établissement (malgré leur inscription), soit parce qu'ils ne sont pas inscrits dans un établissement. C'est un processus qui comporte trois étapes : il commence par des absences à répétition de l'élève (absentéisme), puis peut entraîner un décrochage scolaire qui peut se terminer sur une déscolarisation totale de l'élève. La déscolarisation est donc l'étape finale du décrochage scolaire. La plupart des grossesses et des mariages précoces entraînent la déscolarisation des jeunes filles. En Côte d'Ivoire, bien que l'école soit obligatoire jusqu'à 16 ans, seule la moitié des filles inscrites finissent le collège et un quart le lycée. Le ministère de l'éducation nationale dit vouloir davantage d'internats pour les sécuriser et mise sur la construction de collèges de proximité, plus près des villages, pour les scolariser près de chez leurs parents et ainsi maintenir leurs repères. Mais en réalité, dans le système éducatif ivoirien, l'un des principaux défis aujourd'hui est le maintien des filles à l'école (« Toutes les filles à l'école », dit-on). En effet, le taux élevé de grossesses des adolescentes en milieu scolaire contribue fortement à cette difficulté à les maintenir dans le système et réduit les différents efforts de scolarisation qui sont entrepris par l'État ivoirien. Même si certaines de ces filles paraissent beaucoup plus âgées (par leur physique) que leur âge réel, il n'en demeure pas moins vrai que ces enfants sont de toutes petites jeunes filles et que des grossesses aussi précoces ont bien souvent pour conséquence une sortie prématurée de l'école. Cette idée se résume dans les propos de cet enquêté qui confie ceci : « *lorsqu'une jeune élève tombe enceinte, cela constitue un véritable problème pour elle-même, pour ses parents et un handicap pour ses études* » (M. BS, enseignant, Songon). Par ailleurs, les données de la présente étude qui révèlent que 95% de filles ne retournent jamais ou rarement à l'école après avoir eu un enfant, attestent de l'ampleur susmentionnée de la déscolarisation liée aux grossesses non désirées en milieu scolaire. C'est pourquoi, lorsque les grossesses deviennent une cause de déscolarisation, cela doit interpeller les décideurs à divers niveaux, les parents d'élèves, les enseignants et les principaux concernés qui sont les élèves.

### 3. Discussion

À travers cette section nous relevons et discutons les principaux résultats de notre enquête.

L'analyse des données recueillies au cours de cette étude révèle un taux de prévalence des grossesses en milieu scolaire assez inquiétant. En effet, un total de 136 cas de grossesses a été enregistré de 2018 à 2021 dans trois (3) établissements scolaires de Songon, répartis comme suit : 83 au lycée moderne, 17 à l'école primaire publique Adiapoté (Songon) et 36 au collège privé académia de Songon-Kassemblé. Par ailleurs, de manière générale le pourcentage des filles enceintes augmente chaque année, passant de 1,73% à environ 2% en l'espace de trois ans.

Ces indicateurs attestent l'existence du phénomène des grossesses à l'école dans la commune de Songon, mais surtout ils révèlent son ampleur et sa persistance, en dépit des actions menées par l'État et ses démembrements en vue de l'enrayer complètement de la carte scolaire. Ainsi donc, les grossesses en milieu scolaire constituent une vive préoccupation dans beaucoup d'établissements scolaires de cette localité en raison du nombre important de cas recensés chaque année. Ce dysfonctionnement considérable du système éducatif se retrouve même au primaire où les filles encore mineures sont censées ne pas être sexuellement actives. La preuve, à l'Epp Adiapoté (Songon) le taux moyen de grossesses d'adolescentes se situe à 1,22%. Cela implique que dans l'ensemble les grossesses à l'école touchent tous les milieux scolaires sans exception et qu'en réalité aucun élève n'est à l'abri. Dans cette perspective, nous convenons avec R.Gogoua (2015) que les grossesses en milieu scolaire constituent un « fléau » que l'on retrouve dans toutes les régions du pays aussi bien dans les écoles primaires et secondaires, du cours élémentaire (CE) à la terminale.

Les données indiquent également que plus de la moitié (56,03%) des filles qui tombent enceintes sur les bancs contractent leur grossesse entre 15 et 19 ans et que de manière générale 67,74% d'entre elles le sont avant l'âge de 18 ans. Ces statistiques révèlent une certaine précocité des grossesses contractées sur les bancs (11,71% des filles enceintes ont entre 9 et 14 ans). En effet, il s'agit là de l'âge de la minorité et donc de l'immatunité qui logiquement, exclurait ces jeunes filles de l'activité sexuelle. À cet âge, nos enquêtées devaient normalement se consacrer à leurs études, à leur formation qui les rendrait utiles plus tard dans la société moderne. De ce point de vue, nos résultats concordent avec ceux des Services de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU) qui enregistrent chaque année de nombreux cas de grossesses non désirées des jeunes élèves dont l'âge varie entre 13 et 16 ans. C'est pourquoi, nous rejoignons les auteurs (Kamuna M., 1996, Ouédraogo C. et al, 2006) qui ont relevé des grossesses précoces et non désirées chez les jeunes d'aujourd'hui, grossesses qui sont la conséquence sociale des rapports sexuels non contrôlés. Nous rejoignons également C. Gomez (2015) pour affirmer que cette tendance à débiter très tôt sa vie sexuelle est assez développée chez les jeunes en général, mais un peu plus chez la jeune fille que chez le garçon.

La présente étude a aussi mis en évidence les répercussions du phénomène des grossesses non désirées sur la scolarité des élèves. Celles-ci se résument en termes d'absentéisme, d'interruption ou de suspension des études, d'abandon des études ou de décrochage scolaire, d'échecs scolaires et enfin de déscolarisation. Mais en réalité, toutes ces situations concourent à une seule et même fin : l'éjection de l'adolescente en état de grossesse hors du système éducatif. Les premiers moments de la grossesse sont généralement difficiles à supporter, le temps que le fœtus s'implante complètement et que le corps se transforme pour accepter sa nouvelle situation et sa nouvelle morphologie. Pendant que ce métabolisme se déroule, la jeune élève enceinte a des nausées, salive beaucoup et éprouve le besoin fréquent de cracher et/ou de vomir et bien d'autres malaises. Ce phénomène va entraîner chez elle des sorties fréquentes pendant les cours et son incapacité à suivre régulièrement l'entièreté des cours. En outre, même si elle peut recopier toutes les leçons en se servant des prises de notes de ses amies, elle rate quand même les explications de l'enseignant qui restent déterminantes pour la compréhension des cours dispensés. Dès lors, ses chances d'avoir de bonnes notes lors des interrogations et des devoirs surveillés sont réduites et cela peut entraîner une chute de sa moyenne et favoriser un redoublement ou son renvoi. Par ailleurs, les lourdeurs et les courbatures éprouvées par l'élève en début de grossesse entraînent aussi la somnolence et une incapacité à se concentrer pour suivre totalement les cours. Ces transformations liées à la grossesse engendrent parfois des complications de santé qui éloignent le plus souvent l'élève de l'école et favorisent ainsi son renvoi. Au total, les adolescents savent que lorsque survient la grossesse en milieu scolaire, ses conséquences sur la scolarité sont multiples. Elles toutes peuvent conduire à la sortie prématurée des filles du système scolaire. Ainsi donc, le taux élevé de grossesses

des adolescentes en milieu scolaire réduit les efforts de scolarisation qui sont entrepris par l'État ivoirien et défavorise le maintien des filles dans le système. Dans cette perspective, nous convenons avec G. B. Dagnongo (2014) que le phénomène de la grossesse en milieu scolaire est particulier, car elle est souvent non désirée et avec des conséquences sur la vie des porteuses, des auteurs, des parents et de tout le système éducatif.

Par ailleurs, les données de cette étude révèlent également que l'environnement scolaire lui-même peut parfois être hostile à la jeune fille enceinte et précipiter son départ de l'école. En effet, il arrive souvent que la fille enceinte soit l'objet de raillerie, voire de stigmatisation de la part des camarades de classes et même des enseignants. Ainsi, ne supportant plus les quolibets de ses camarades et le regard des autres, elle peut décider de quitter l'école. Sur ce point nos conclusions coïncident avec celles de C.H. Bledsoe et L. Cohen (1993) cité par Nzaou L.(2003) qui affirment que le système scolaire en lui-même met parfois fin à la scolarité de ces adolescentes pour cause de grossesse où parfois la réaction même des pairs, de l'entourage et des professeurs (stigmatisation, moqueries, mépris, etc.) entraîne une baisse de motivation pour les études et l'échec ou l'abandon à la longue. Cela montre combien de fois les grossesses peuvent nuire à la scolarité des adolescentes.

## Conclusion

L'étude a permis de déterminer la fréquence d'apparition des grossesses en milieu scolaire dans cette zone du pays et ses conséquences en matière de scolarisation. Pour ce faire, des instruments scientifiques tels que la méthode dialectique, ont été mobilisés. Il en ressort que le phénomène des grossesses en milieu scolaire existe à Songon, mais bien plus il persiste et prend de l'ampleur au point de devenir un problème de santé publique. En effet, les données révèlent que de manière générale le pourcentage des filles enceintes augmente chaque année, passant de 1,73% à environ 2% en l'espace de trois ans. Par ailleurs, 11,71% des élèves filles enceintes dans la commune de Songon ont entre 9 et 14 ans et dans 67,74% des cas, elles tombent enceintes avant l'âge de 18 ans. Ces indicateurs traduisent l'ampleur et le caractère précoce de ces grossesses sur les bancs qui, bien entendu, ne sont pas sans conséquences sur les performances scolaires des élèves concernés en général et des filles en particulier, car en définitive ce sont elles qui en payent le plus lourd tribut. En effet, ces conséquences qui se résument en termes d'absentéisme, d'interruption ou de suspension des études, à l'abandon des études ou le décrochage scolaire, aux échecs scolaires et enfin à la déscolarisation, freinent l'évolution des filles en milieu scolaire et portent atteinte au développement du pays à travers la diminution de la qualité du capital humain. C'est pourquoi, il importe que chacun à son niveau entreprenne des actions qui vont dans le sens de l'éradication de ce problème, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation à l'endroit des élèves, surtout des jeunes filles. Dans cette perspective, la mise en place d'un système de suivi et d'éducation sexuelle dans tous les lycées et collèges, y compris même le primaire (à partir des classes de CE (cours élémentaire)), devient un impératif si l'on veut inverser la tendance des grossesses en milieu scolaire dans le pays.

## Références bibliographiques

- [1] AYO Ahibet Antoinette, 1994, *Problématique des grossesses en milieu scolaire: le cas d'Abidjan*, Mémoire de Maîtrise, Abidjan, IES, 56p.
- [2] Bénin (Ministère de la santé) / UNFPA, 2010, *Stratégie nationale multisectorielle de santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et jeunes au Bénin 2010-2020*. Direction de la santé de la mère et de l'enfant : INSAE, Juin 2010, 48p.
- [3] DAGNONGO Gnére Blama, 2014, *Les grossesses en milieu scolaire au prisme de la communication pour le changement de comportement : l'exemple du lycée moderne de Tengrela en Côte d'Ivoire*. Département de Sociologie : Université Alassane Ouattara. publication.lecames. org /index. php/hum/a, consulté le 25-10-2021, 17p.
- [4] DOS SANTOS Stéphanie, GASTINEAU Bénédicte et GERARDIN Hubert, 2016, *Présentation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) aux Objectifs de Développement Durable (ODD) : La problématique des Indicateurs*. *Monde en développement*, 2 (n°174). Disponible à : [https:// www.cairn. info/revue-mondes-en-developpement-2016-2-p-7.htm](https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2016-2-p-7.htm), consulté le 15 Septembre 2021, pp7-14.

- [5] GBAGUIDI Timar Samson, 2018, « Grossesses en milieu scolaire dans l'arrondissement de Tchaourou (Bénin) : Niveau, profil des femmes concernées et conséquences en matière de scolarisation », Editions science et bien commun (esbc), Cotonou 2018, 14p.
- [6] GOGOUA Rachel, 2015, Grossesse en milieu scolaire, un obstacle au maintien des filles à l'école : le cas de la Côte d'Ivoire, RDF, Acte du colloque sur « les violences basées sur le genre », ONEF de 2002, Zanzan (Bondoukou et Bouna), Côte d'Ivoire, pp.1-4.
- [7] GUY Rocher, 1969, *Introduction à la sociologie générale, Tome I: L'action sociale*, collection Le Point, Paris, 189p.
- [8] HOUDANON Roël Dire, 2016, *Les grossesses en milieu scolaire.Cercle Social*. Disponible à : <http://www.cerclesocial.org/fr/la-grossesse-en-milieu-scolaire>, consulté le 15 Août 2021, 4p.
- [9] KA Abdoulaye et KHOUMA Mamadou, 2015, « Sénégal : Etude sur les grossesses en milieu scolaire ». GEEP : UNFPA, Rapport de recherche, Juin 2015, 115p.
- [10] KAMUNA Musul, 1996, *Le désordre sexuel et l'enfance difficile. Cas de la zone de Katuba*, mémoire de licence en sociologie, FSAAP, Université de Lubumbashi, 58p.
- [11] MAOUSSI Jules Yaovi, 2014, *Grossesses en milieu scolaire : Le Refamp-Bénin sensibilise les jeunes filles élèves de Porto-Novo.Actubenin*. Disponible à: <http://news.acotonou.com/h/26432.html>, consulté le 19 Août 2021, 2p.
- [12] NZAOU Bouanga Luce Laura., 2003, *Les facteurs explicatifs de la fécondité des adolescentes au Tchad*, Mémoire de fin de formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Démographie, Université de Yaoundé II, Cameroun, 96 p.
- [13] Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2012, *Prévenir les grossesses précoces et leurs conséquences en matière de santé reproductive chez les adolescentes dans les pays en développement : les faits*. Département Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent : OMS, pp.1-8.
- [14] OUEDRAOGO Christine, WOOG Vanessa et SONDO Guédalia, 2006, *Expériences d'adolescents en santé sexuelle et reproductive au Burkina Faso*. Occasional Report, Newyork : Guttmacher Institute, 2006, n° 20, [www.guttmacher.org](http://www.guttmacher.org), consulté le 06 Février 2021, 73p.
- [15] PLAGBETO Urbain Claude, 2015, *Réurrence des grossesses en milieu scolaire : CERADIS-ONG sonne la mobilisation contre le fléau. La nation*. Disponible à: [https://www.lanationbenin.info/info/index.php/2/146-societe/9165-recurrence-des-grossesses-en-milieu-scolaire-ceradis-ong-sonne-la-mobilisation-cotre-le fléau](https://www.lanationbenin.info/info/index.php/2/146-societe/9165-recurrence-des-grossesses-en-milieu-scolaire-ceradis-ong-sonne-la-mobilisation-cotre-le-fléau), consulté le 23 Septembre 2021, 5p.
- [16] YAO Kouakou Albert, 2014, *La problématique du phénomène de la grossesse des adolescentes en milieu scolaire ivoirien : Etude de cas*, Thèse unique de doctorat, sociologie de la santé, UFHB, UFR Sciences de l'Homme et de la Société, IES, Abidjan, 471p.